



## Compte rendu du GT CNAS du 3 mars 2021

Le 3 mars dernier, s'est déroulé un GT CNAS en visio/audioconférence (avec un son difficile ne facilitant pas l'écoute) concernant la réforme de l'Action Sociale et plus particulièrement la gouvernance de l'Action sociale.

**Dans leurs propos liminaires, les fédérations UNSA et CFE-CGC ont rappelé leur attachement à l'action sociale ministérielle. Nous avons trouvé les documents de travail un peu « faibles » pour une réforme si importante ! Beaucoup de questions se posent : quelle est la place du dialogue social dans cette réforme où rien n'est écrit, comme cela nous est pourtant répété, mais où la réforme se fait sans tenir compte de nos observations, oppositions ou propositions ? Quelle sera la place des OS qui représentent les personnels ? Les fédérations UNSA et CFE-CGC réclament d'être présentes dans les associations et dans la nouvelle structure pour pouvoir également continuer à être acteurs de « l'opératif ». Nous avons aussi des questions sur l'avenir des personnels dans les associations, car nous connaissons parfaitement le terme « mutualisation » dans l'administration et ses conséquences...**

L'administration assure prendre en compte nos échanges dans ses décisions et ses propositions. Sur la forme des documents proposés, il y a une volonté d'exposer les orientations décidées par le ministre. Pour le moment, le modèle proposé est une structure faïtière qui supervisera toutes les associations de l'Action sociale de nos ministères afin de permettre un meilleur pilotage de l'Action sociale, une meilleure communication pour plus de visibilité et une mutualisation notamment des fonctions supports.

L'administration fera appel à une expertise juridique extérieure pour définir les impacts juridiques, valider les structures juridiques, rédiger les futurs statuts, et coordonner les différentes associations actuelles. À l'heure actuelle, le rôle de la structure faïtière et son objectif ne sont pas encore définis. En effet, cette structure serait une entité de pilotage avec des pôles métiers qui élaborerait des feuilles de route à partir de 2022. Le tout est de professionnaliser l'action sociale de nos ministères. Le calendrier se fera en deux phases qui débiteront en avril 2021 avec notamment comme question la place des opérateurs, des fédérations, des AG dans la future structure. L'administration nous l'a dit : il reste beaucoup à

faire et à écrire tout en restant cohérent dans sa démarche.

**Les fédérations UNSA et CFE-CGC se sont dites dits interrogatives et inquiètes sur plusieurs sujets. La structure faîtière semble bien complexe juridiquement et il serait logique, dans le cadre du dialogue social, d'y être associé. Qui se chargera de l'expertise juridique ? Quelle société ? Nous avons demandé le cahier des charges, car les associations actuelles reçoivent de l'argent public sous forme de subvention. Cet aspect est important par rapport à la forme de la future structure faîtière. Et quid de l'emploi dans les opérateurs de l'Action sociale ?**

**De plus, nous avons rappelé que la Cour des comptes préparant un rapport sur l'action sociale à Bercy, nous souhaitons avoir communication de ce rapport dès sa parution.**

L'administration nous a expliqué que le rapport de la Cour des comptes n'est pas encore finalisé et que la version définitive devrait arriver en avril 2021. De plus, pour l'administration il est trop tôt pour définir de façon précise tout ce qu'il y aura dans la structure faîtière. L'objectif est de la créer et d'en faire un espace d'échanges sur les métiers, les prestations et leurs moyens alloués...

L'administration s'est voulue rassurante sur les emplois dans les associations qui ne sont pas en danger... **Alors, pourquoi avons-nous connaissance de quelques suppressions d'emplois dans au moins une des structures de l'Action sociale ???**

En question diverses :

- une enquête sur l'aide à la parentalité sera prochainement lancée.
- Pour la restauration, un système de traçabilité « cas contact » pour limiter les cas contacts sera installé par QR code dans deux restaurants à Bercy, Diderot et Daumesnil. Bien entendu ce QR code se fera sur la base du volontariat.
- Le champ d'application de l'AGRAF va s'élargir en IDF à deux restaurants à Champigny et Saint Maur Des Fossés.
- Prochain GT du CNAS le 25/03, Il concernera l'EPAF.